

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 AVRIL 2012**

PRESENTS : Jean-Paul DICONNE, Marie-Thérèse BERTHIER, Jean-Pierre BUGUET, Jocelyne CLEMENT, Christian CORDEY, Manuel DESCHAMPS, Jeannine GEOFFROY, Bernadette GIRARDEAU, Cyrille JOBARD, Michel LAUQUIN, Pierre RAGEOT, Michel ROY.

Absents excusés : Sylvie RUBEY(pouvoir Jean-Paul DICONNE), Sylvie ZIMMER (pouvoir Cyrille JOBARD),

Absent non excusé : Franck CHAMPAGNE.

SUBVENTIONS 2012

- Le Conseil vote les subventions 2012 comme suit :

A.D.I.L 102 €, Association de Parents d'Elèves du Collège de Verdun sur le Doubs 150 €, Fanfare de Gergy 200 €, FNACA 150 euros, GEHV 100 €, Société d Chasse d'Allerey sur Saône 50 €, Anciens combattants 50 €, CFA Dijon 30 €, CIFA Autun 30 € CIFA, Mercurey 90 €, L'Art et Craie 150 €, Fanfare de Verdun sur le Doubs 100 €, CFA La Noue 30 €, Centre d'interprétation de la ligne de Démarcation à Gênelard 100 € pour un total de 1 332 €.

TAUX D'IMPOSITION 2012

Le conseil vote les taux d'impositions 2012 sans augmentation, taxe d'habitation : 20,40%, taxe foncière bâti 12,65%, taxe foncière non bâti 35,01%, Contribution Foncière des Entreprises : 15,78%.

BUDGET COMMUNAL

Le conseil vote le budget communal 2012 en équilibre avec les chiffres suivants : section de fonctionnement : 580 647 € section d'investissement: 560 449 €. Les principales opérations d'investissements sont : tranche conditionnelle des travaux de restauration de l'église, construction d'un hall d'accueil pour la garderie périscolaire, aménagement d'une plateforme de retournement dans la forêt communale, rénovation de logement, création et busages de fossés.

BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

Le conseil vote le budget 2012 du service assainissement en équilibre avec les chiffres suivants : section d'exploitation 75 242 € section d'investissement 75906 €.

SCRUTINS DES 22 AVRIL ET 6 MAI 2012

Le conseil établit le bureau de vote pour les élections présidentielles qui se dérouleront les 22 avril et 6 mai de 8 heures à 18 heures.

TRANSPORT SCOLAIRE

Le conseil accepte de renouveler la convention entre la commune et le département pour le fonctionnement du transport scolaire et autorise le maire à signer ce document.

Vu par nous Jean-Paul DICONNE, Maire d'ALLEREY SUR SAONE, pour être affiché à la porte de la mairie, le 10 avril 2012, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

le Maire
J.P.DICONNE